



À la libération, la plupart des établissements ou projets d'établissements antérieurs sous tutelle des ministères chargés de l'éducation physique et/ou des sports, voire des armées, sont dissous ou abandonnés. C'est notamment le cas du Collège national des moniteurs et athlètes (CNMA), ouvert à Antibes en 1941, puis rapatrié à Paris en 1943.

D'autres établissements apparaissent. C'est ainsi que se constitue, *de facto*, l'Institut national des sports (INS) dans l'actuel Bois de Vincennes. L'INS ne sera fondé juridiquement qu'en 1946. En termes de missions, comme pour ce qui est du noyau de son équipe d'encadrement, l'INS a beaucoup de parenté avec le CNMA.

La préoccupation de l'INS sera de plus en plus orientée sur le sport, comme son sigle l'indique, sport de masse (on dira sport pour tous plus tard) et sport de haut niveau. Son partenariat avec les fédérations sportives se développera beaucoup.

Néanmoins, l'INS contribuera pour sa part à l'élan de la Libération, un espoir porté par des individus qui, souvent de leurs propres mains, construiront ses installations, et au travers desquels une certaine « reconstruction » de la France s'engage.

Genèse du projet

Le projet qui aboutira de fait, puis de droit, à la création de l'INS est ancien et a subi de nombreux aléas.

En 1852 avait été créée l'École normale de gymnastique militaire à Joinville-le Pont (dans la Redoute de la Faisanderie, détruite en 1974). Elle disposait d'installations environnantes, dont le camp de Saint-Maur. Son appellation, simplifiée en « École de Joinville » changera avec le temps.



Redoute de la Faisanderie, berceau de l'École de Joinville.
- 15 Juillet 1852 -

Ses missions concernaient initialement la préparation militaire, mais elles évolueront également, du fait de la nécessité de former un encadrement pour l'enseignement de la gymnastique dans les établissements scolaires, discipline appelée ensuite éducation physique (EP), qui sera rendu progressivement obligatoire.

Il n'y avait à l'époque pas d'autres structures de formation de ces personnels enseignants. En devenant en 1872 l'École normale de gymnastique et d'escrime, implantée en 1873 sur le camp de Saint-Maur, elle s'efforcera de définir des normes pour l'enseignement de cette discipline (d'où ce terme d'école normale). Elle sera rebaptisée École supérieure d'éducation physique (ESEP) en 1925. Mais ses orientations militaires seront progressivement rejetées par les courants éducatifs et médicaux, qui voudront lui retirer son rôle prépondérant en matière de formation à l'EP.

Simultanément l'École de Joinville sera confrontée au développement du sport civil. Elle ne le prendra réellement en considération qu'après la Première Guerre mondiale.

Elle sera également victime d'un engagement financier insuffisant des gouvernements successifs, qui laisseront progressivement ses installations à l'abandon.

La concurrence en matière de formation de l'encadrement de l'EP aboutit, à partir de 1927, sous la pression des facultés de médecine, à la création des Instituts régionaux d'éducation physique (IREP), qui leurs seront rattachés. Les IREP poursuivent deux objectifs : former les enseignants d'éducation physique du secondaire et spécialiser les docteurs en médecine du sport (spécialité qui a commencé à se développer de manière spécifique, progressivement, à partir du début du XX^{ème} siècle).

Les IREP mettent fin au monopole historique des militaires dans la formation des enseignants d'EP. Onze IREP seront créés en deux ans. L'IREP de Paris sera transformé en 1933 en École normale d'éducation physique (ENEP), puis, sous le régime de Vichy, en École normale d'éducation physique et sportive (ENEPS). Après la libération, elle prendra en 1945 le nom d'École normale supérieure d'éducation physique (ENSEP).

Il était initialement prévu que l'ENEP s'installe sur le camp de Saint-Maur, parallèlement à la route du Champ de manœuvre. Mais, malgré une première pierre posée en 1937, cela ne se fera pas (interruption des travaux du fait de la Deuxième Guerre mondiale). L'ENEP s'installera rue Lacretelle, dans le XV^{ème} arrondissement de Paris, puis boulevard Jourdan.

À partir de 1934, le gouvernement réfléchit à la construction d'un *Centre national d'éducation physique* (CNEP) qui réunirait, sur le camp de Saint-Maur, l'École de Joinville (ESEP), matériellement très délabrée, et l'ENEP (IREP de Paris), soit deux établissements, à vocation militaire et civile. Un concours d'architecte est lancé ; le jury retient un projet en février 1935.

Le CNEP « *est destiné à l'enseignement théorique et pratique des méthodes d'éducation physique et des techniques sportives à des élèves civils et militaires ainsi qu'à l'entraînement d'athlètes sélectionnés (sports individuels et sports collectifs), aux études et aux recherches de physiologie appliquées au perfectionnement des méthodes d'éducation physique* », comme l'indique le dossier remis aux candidats au concours d'architecture.

Le 30 mars 1936, une loi autorise sa construction et prévoit des crédits en conséquence.

Le 1^{er} septembre 1937, sur l'emplacement de l'actuel bâtiment A de l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP), la première pierre de nouveaux bâtiments prévus pour l'ESEP est posée



Léo LAGRANGE

par **Léo LAGRANGE**, sous-secrétaire d'État aux Sports et à l'Organisation des loisirs auprès du ministre de la Santé publique.

Un « bâtiment des laboratoires », assez imposant, sera l'un des premiers construits, parallèlement à la route de la Pyramide, à peu près à l'emplacement de l'actuelle Halle de sports collectifs Nelson PAILLOU.

Mais la déclaration de guerre du 3 septembre 1939 met provisoirement fin au projet de création du CNEP et l'École de Joinville est fermée. En 1940, au début de l'occupation, le camp est livré au pillage, converti en immense dépôt automobile. De nombreuses archives et souvenirs de l'École de Joinville qui n'avaient pu être emportés lors de la débâcle de 1940 sont détruites par des Français, à qui les Allemands avaient donné l'ordre de nettoyer le camp.

À la fin de l'année 1940, le commandant LEGROS, dernier directeur de l'École de Joinville, arrive à obtenir l'évacuation du camp et le redémarrage des travaux, sur la base des plans initiaux.

Mais les difficultés sont très grandes, du fait du contexte de l'occupation. Les crédits sont insuffisants ; les matériaux de construction manquent souvent. Le chantier avance donc très lentement. Ne seront terminés en 1941 que les bâtiments de direction, l'accueil, le bâtiment J et celui des laboratoires. Ce dernier est occupé par l'armée allemande. Elle le dynamitera à son départ, en 1945.

La construction des locaux destinés initialement à accueillir l'ENEP (devenue ENEPS) est engagée. Mais ils ne seront jamais terminés. Ils seront rasés à la fin des années 1960 pour permettre la construction, sur leur emplacement de ce qui deviendra le bâtiment U.

Parallèlement, Jean BOROTRA, commissaire général à l'éducation générale et aux sports (CGES), nouvelle structure ministérielle du régime de Vichy crée le Centre national de l'éducation générale (CNEG) visant « *la rénovation physique et morale de la nation* ».

Dans ce cadre, il implante à Antibes un Collège national des moniteurs et athlètes (CNMA), chargé de l'entraînement d'athlètes et de la formation d'un nouveau corps de moniteurs d'EP, la formation des professeurs demeurant assurée par l'ENEPS.

La vocation du CNMA est plus sportive que celle de l'ENEPS. Le collège jouit des faveurs du gouvernement et sert à sa propagande. L'ENEPS adopte un positionnement plus « intellectuel ».

Deux cultures coexistent, même si, à partir de 1943, l'ENSEPS a davantage « sportivisé » ses formations, et le CNMA a davantage mis l'accent sur la théorie.



Entrée du CNMA - Actuellement CREPS PACA, site d'Antibes

L'INS à la libération

À la Libération, un premier gouvernement provisoire est constitué. Jean SARRAILH est nommé directeur général de l'éducation physique et des sports.

Les mois qui suivent la Libération sont l'occasion de faire un point sur les orientations pédagogiques des établissements organisés sous le régime de Vichy.

La décision de créer l'INS est prise par André CLAYEUX, colonel, nommé directeur des sports au 1^{er} janvier 1945. Elle est officialisée par décret le 27 novembre 1946.

Décret du 27 novembre 1946 portant organisation des services extérieurs du sous-secrétariat d'Etat à l'éducation nationale (jeunesse et sports).

Ecoles et centres d'éducation physique et de sports.

Art. 5. — Les écoles d'éducation physique et de sports comprennent :

**1° Des écoles de sports ;
Un institut national des sports destiné à l'enseignement, au perfectionnement et à l'entraînement des athlètes et des cadres sportifs dépendant, soit de la direction générale de l'éducation physique et des sports, soit des fédérations, et chargé des études scientifiques permettant l'élaboration de techniques sportives idéales et de leur diffusion dans le pays ;**

L'INS succède au projet de CNEP de 1934 et, dans les faits, plutôt au CNMA, mais il n'a plus vocation à accueillir spécifiquement des militaires.

Élie MERCIER, ancien capitaine et instructeur Joinvillais, assure la direction de l'INS. Il est entouré d'une équipe, « le cadre », selon l'ancienne terminologie militaire. [Maurice BAQUET](#), ancien directeur technique de l'ENEP, ancien du CGEG, néanmoins « blanchi » à la libération, en est le directeur technique.

Il est entouré de nombreux champions et entraîneurs réputés, venus du secteur fédéral ou privé, dont plusieurs anciens cadres du CNMA d'Antibes.

La composition de cette équipe, tous athlètes ou anciens athlètes de haut niveau, et/ou d'entraîneurs de renom, anticipe en quelque sorte le recrutement des entraîneurs et directeurs techniques nationaux, qui ne se formalisera qu'à la fin des années 1950 (cf. la fiche de repères historiques *Les conseillers techniques sportifs*, dans le site du CHMJS). Cette équipe était très soudée, fraternelle et enthousiaste. Il fallait reconstruire, après les années tragiques de la Deuxième Guerre mondiale.

Néanmoins, les compétences pédagogiques de ces cadres sont hétérogènes.

Louis PETIT, antérieurement secrétaire au CNMA, en devient le censeur ; de nombreux cadres du CNMA, déjà en poste en 1940, rejoignent l'INS, comme Pierre RAMADIER, nommé chef du bureau des études, Émile PLADNER, affecté au service médical, Jean BATTESTI, responsable des sports de combats.

Dès septembre 1944, Maurice BAQUET avait saisi l'occasion de la mise en place du premier gouvernement provisoire pour faire part, au

plus haut niveau de l'État, de ses conceptions « permettant le renouveau de la nation à travers l'éducation physique et le sport ». Il s'oppose au sectarisme pédagogique et milite pour un éclectisme des méthodes d'EP. Sa vision du sport est très humaniste et sociale. Sa finalité éducative doit profiter tout autant à l'élite qu'à l'ensemble de la population. Dès 1944, il avait perçu l'importance que jouerait le sport comme enjeu idéologique pour les grandes puissances, après la guerre.

L'INS jusqu'à 1946

Les travaux de construction, repris pendant la guerre, se poursuivent, toujours lentement, y compris avec la participation des 70 stagiaires et des moniteurs. Ils réalisent notamment de leurs mains une piste d'entraînement en tourbe. Un petit stade d'athlétisme, assez sommaire, est créé sur l'emplacement du stade de rugby. Le bâtiment I était à l'époque le seul bâtiment d'hébergement. La vie y est rude. Le chauffage ne fonctionne pas, ou mal. Au cours de l'hiver 1946 les stagiaires se trouvent contraints à installer des braseros dans certaines chambres.

L'arrêté du 28 janvier 1946, signé de Jean SARRAILH, ouvre officiellement l'INS à compter du 1^{er} janvier 1946. Mais cela ne constitue pas un réel statut. Il n'en aura en fait jamais vraiment avant la création de l'INSEP en 1976. Mais cela ne l'empêchera pas de fonctionner, grâce au dynamisme de ses cadres et des athlètes qu'il accueillera !

Le décret du 27 novembre 1946 portant organisation des services extérieurs du sous-secrétariat d'État à l'éducation nationale (Jeunesse et Sports) confortera néanmoins un peu son positionnement institutionnel.

%%%%%%%%

Michel CHAUVEAU

Ancien directeur de l'INSEP

Bibliographie

- Les écoles normales d'EPS et l'INS – Thèse d'Éric LEVET-LABRY – 1977 - <https://theses.hal.science/tef-00740433>
- L'INSEP – Pierre SIMONET – Gérard KLOPP éditeur – 1998
- Site internet du CHMJS – Fiches de repères historiques sur l'INSEP : <https://www.sports.gouv.fr/reperes-historiques-669>

Reproduction autorisée sous réserve de l'accord préalable du CHMJS

Juin 2024 - actualisation juillet 2025



Photo de l'Iconothèque de l'INSEP - In SIMONET, p. 181 : « Les pionniers à l'ouvrage »